

**Séance du 7 juillet 2008**

L'an deux mille huit, le sept juillet à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lamotte Jean-François, Maire- Lahaye Jean-François – Lecesne Patrice Adjoints – Lohier Florence – Travert Françoise – Lacour Sylvain – Guiffard Marylène – Legars Yves – Pons Jean-Noël – Desvergez Bernadette

Absent excusé : Mr Bernard CHARDOT

Secrétaire de séance : Melle Françoise TRAVERT

**Voierie / Débroussaillage**

Le Maire présente au conseil municipal deux propositions concernant le débroussaillage des chemins ruraux. Après étude, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Leconte de Sainte Croix Hague d'un montant de 1091.95€TTC et demande que l'année prochaine les devis soient étudiés plus tôt pour permettre en passage mi-juin.

**Voirie / Empierrement**

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la présentation public de l'aménagement du bourg, le maître d'œuvre nous a informés que du remblai pourrait être dégagé et utilisé pour l'aménagement des chemins ruraux (en fonction de l'accessibilité de ceux-ci).

Le conseil municipal propose l'empierrement des chemins suivants :

- Chemin rural dit « chasse du Housset » (vers les Noires Vaches)
- Chemin rural n°7 dit « chasse de la Pigeonnerie »
- Chemin rural n°16 dit « chasse des Monts »

**Logement de fonction / Location**

Considérant que le bail concernant la location du logement de fonction établi le 31 août 2007 entre Mr Maxime OSMONT et la commune arrive à expiration le 31 août 2008,

Considérant que les instituteurs du RPI Héauville Helleville restent prioritaires mais qu'aucun ne l'a demandé,

Le Conseil Municipal :

- décide de reconduire la location dudit logement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009 pour un loyer de 278.97€ à Mr Maxime Osmont.
- Dit que le loyer sera réévalué chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers
- Autorise le Maire à établir et à signer le nouveau bail.

**Logement école / Chauffe eau**

Le conseil municipal approuve la décision prise d'urgence par le maire concernant le remplacement du chauffe eau du logement de fonction de l'école. Le Maire est autorisé à payer la facture d'un montant de 686.31 euros TTC.

### **Calvaire / compteur d'eau**

Un compteur d'eau a été installé au lieu dit « le calvaire », sans devis accepté. Un courrier a été reçu en mairie le 17 juin dernier de la Communauté de Communes des Pieux demandant la signature du contrat de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable et la prestation d'accès au service d'un montant de 23.92 €TTC. Il est rappelé que si ce contrat n'est pas accepté, le forfait de fermeture ou de réouverture s'élève à 59.80 euros TTC.

Après avoir fait remarquer l'intérêt du maintien d'une arrivée d'eau au calvaire mais soulevé le problème de travaux réalisés par la CCP, sans acceptation de devis par la municipalité précédente,

Le conseil municipal :

- autorise le maire à signer le contrat de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable et à payer la facture d'un montant de 23.92 €TTC.
- Dit que les frais d'installation ne seront pas pris en charge par notre commune.

### **Contrat d'assurance des risques statutaires**

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

En vertu de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion a souscrit, à l'issu d'une procédure d'appel d'offres ouvert, deux contrats d'assurance des risques statutaires auprès de Groupama, par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye. Ces contrats prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les contrats ont pour but d'assurer les agents affiliés à la CNRACL, et les agents affiliés à l'IRCANTEC, aux conditions décrites dans la fiche technique dont la collectivité a été rendue destinataire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise Mr Le Maire à signer la demande d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL et au contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

### **Questions diverses**

- Une réunion publique va être organisée le 29 août prochain avec les riverains de la chasse à genêts. Le thème évoqué sera la circulation à terme dans la chasse à genêts.
- Le conseil municipal remercie Philippe Tollemer qui a dépanné bénévolement les cloches de l'église.
- Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu à nouveau une demande d'assistante maternelle.
- Le repas des anciens est fixé au 07 septembre 2008, les invitations seront effectuées par les membres du CCAS.